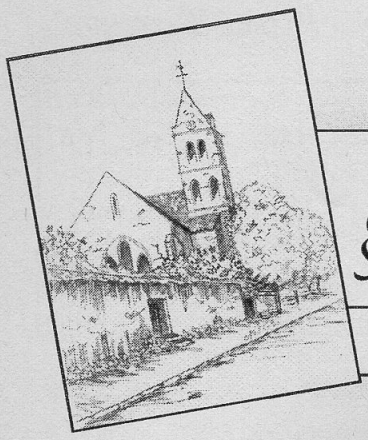
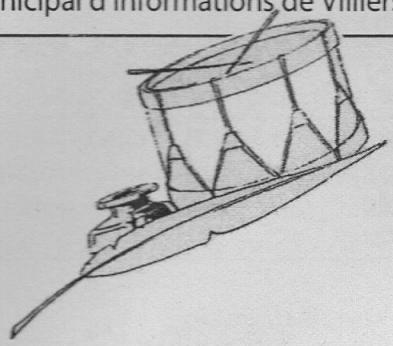


Le « Plume-Tambour »

Bulletin municipal d'informations de Villiers-sous-Grez

Parc naturel régional du Gâtinais français



JANVIER 2012

N° 56

Le mot de madame le Maire



Le début de l'année est toujours, c'est une tradition, l'habitude d'échanger les vœux, c'est l'occasion de réfléchir sur le temps et le bonheur. Le bonheur n'est pas seulement l'heure exacte, la bonne heure, c'est aussi ne pas oublier autrefois, l'autre fois et se tourner vers le futur. C'est accepter le passé, espérer en l'avenir et surtout vivre dans le présent !

Je ne ferai pas le rappel des réalisations les plus marquantes des années passées : vous avez pu le lire dans la parution mi-mandat.

Je mettrai en avant ce qui va marquer notre avenir :

A l'échelle de notre canton, la communauté de communes « les Terres du Gâtinais » est née le 1er janvier 2012. Elle regroupe seize des dix-huit communes du canton. Le siège a été choisi à La-Chapelle-La-Reine.

Dans notre commune, le rocher Saint-Étienne connaîtra la troisième et dernière tranche de réhabilitation et de sécurisation du côté de la route de Larchant.

L'aménagement des abords de l'église (jardin et parvis) sera réalisé.

Nous avons de grands chantiers obligatoires qui s'étaleront sur plusieurs années : la mise en accessibilité des établissements recevant du public et de la voirie, l'éclairage public, le changement des branchements en plomb.

Et toujours des rendez-vous culturels et festifs : la semaine de mai, le troisième salon du livre.

Les élections présidentielles, législatives de l'année 2012 marqueront la France. Cette échéance mérite notre mobilisation.

Exerçons notre droit de vote ! Des hommes et des femmes se sont battus pour cette valeur primordiale de notre démocratie. C'est un droit civique fondamental : il nous permet d'exprimer notre volonté, nos opinions, notre désir de société.

Permettez-moi de souhaiter à toutes et à tous, très sincèrement, mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2012. Qu'elle soit pleine de joies, de réussites et de bonheur pour vous et vos proches, et aussi pour notre commune !

Brigitte Delahaye Audrain

Sommaire

Le mot du maire	Page 1	Ici la Terre	Page 12
Conseil municipal du 9 décembre 2011	Page 2	Ce qui s'est passé	Page 15
Infos commune	Page 4	Evènements à venir	Page 18
Du côté des associations	Page 7	Nos joies, nos peines	Page 20
Expressions Villaronnes	Page 8	Agenda	Page 20

Comité de rédaction : Brigitte Delahaye Audrain, Jean-Michel François, Françoise Hubert, Philippe Esclangon, Sylvie Lepage, Etienne Roussereau, Annie Union
Mise en page : Dominique Ceraudo
Tirage : mairie de Villiers-sous-Grez

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2011

Présents : Mme Brigitte Delahaye Audrain : Maire ; MM. et Mmes Roger Magert, Françoise Hubert : adjoints ; Mme et MM. Jean-Michel François, Mireille Permanyer, Ludovic Jeannotin, Alain Quantin, Bernard Leroy : conseillers municipaux.
Absents excusés : Alain Champion, Yves Lechevallier (donne pouvoir à Françoise Hubert), Paul Shelton (donne pouvoir à Bernard Leroy), Marie-France Champion (donne pouvoir à Brigitte Delahaye Audrain), Michèle Ferré (donne pouvoir à Mireille Permanyer).
Absents non excusé : Marc Rousseau.
Secrétaire : Françoise Hubert.

M. Roger Magert demande à prendre la parole.
Il explique à ses collègues du Conseil que son état de santé ne lui permet plus d'exercer sa fonction de premier adjoint. Dans ces conditions, il se voit dans la douloureuse obligation de présenter sa démission du Conseil municipal à Mme le Maire. Il exprime le plaisir qu'il a eu à faire partie de l'équipe municipale où tous agissent dans l'intérêt de la commune.
Mme le Maire, au nom de tous les conseillers, remercie M. Roger Magert pour ce qu'il a apporté au Conseil, au village et plus particulièrement pour ses qualités relationnelles.
Après son intervention, M. Roger Magert quitte le Conseil et donne pouvoir à M. Jean-Michel François.

Approbation à l'unanimité du précédent Conseil municipal du 8 novembre 2011.

DÉLIBÉRATIONS

Biens vacants et sans maître
La procédure entamée il y a plusieurs mois touche à sa fin.
Toutes les étapes légales ont été suivies, la dernière mesure de publicité datant du 14 mars 2011 n'a pas reçu de réponse, les parcelles peuvent être intégrées au domaine communal.
Liste des parcelles :
A n°s 479-755-756-762-765-768-773-869-883-884-923-1031
B n°s 16-66-67-89-90
C n°s 288-289
E n°s 445-881-1052-1111-1400-1552-1553
F n°s 341-385-494-527-528
G n°s 132-340-345-360-368-397
H n°s 53-60-211-283
J n°s 35-80-81
ZC n° 144
Le Conseil approuve cette intégration à l'unanimité.
Mme le Maire se renseigne sur l'utilité de faire enregistrer cette opération devant notaire.

Décisions modificatives au budget de la commune :
En investissement :
Achat d'un pack office pour 214,08 €, pris sur la ligne 2135 et mis sur la ligne 205

En fonctionnement :
La Commune doit rembourser une partie de la dotation du fond national de garantie individuelle des ressources pour 3 291 € pris sur la ligne 611 et mis sur la ligne 739116
Remboursement d'intérêts pour 0,03, pris sur la ligne 611 et mis sur la ligne 66111.

Vente d'un terrain à SAPRR
En août 2007, la municipalité a été sollicitée pour céder un terrain à la Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône et en a accepté le principe. Cette transaction se réalise maintenant. Les membres du Conseil l'acceptent à l'unanimité. Mme Hubert, adjointe, représentera la mairie au moment de la signature.

INFORMATIONS

Intercommunalité
Les délégués à la communauté des communes des Terres du Gâtinais se sont réunis pour élire les membres du bureau.
Président M. Bouteille, maire de Boissy-aux-Cailles
1°) vice président M. Duvauchelle, adjoint au maire La-Chapelle-la-Reine
2°) vice président M. Bournerie, adjoint au maire Noisy-sur-Ecole
3°) vice président Mme Chardon, maire de Guercheville
4°) vice président Mme Henderson, maire de Nanteau-sur-Essonne
5°) vice président M. Duchesne, adjoint au maire d'Ury

PNR
Afin de lutter contre le morcellement des parcelles, le PNR crée une bourse foncière forestière qui a pour but de faciliter les ventes et échanges en publiant en ligne les propositions des propriétaires.
Une information complète sera publiée dans le Plume-Tambour de janvier.

Nettoyage du Rocher S-Étienne
En 2012, la troisième et dernière tranche de nettoyage avec débardage animal sera réalisée. La commune de Villiers recevra, pour ce chantier, une subvention totale de 10 000 € (6 000 € de la part de la Région, 4 000 € de la part du Conseil général).

PAVE
L'étude sur la mise en conformité de notre commune aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées est terminée. Un fichier PDF a été transmis à chaque conseiller.
Trois dossiers ont été édités et circulent entre les conseillers afin qu'ils puissent en prendre connaissance, faire des remarque et/ou des annotations avant d'en débattre au cours d'un des prochains Conseils municipaux.

Tribunal pour enfants
Le Conseil est sollicité pour soutenir le projet d'installation d'un tribunal pour enfants et des prud'hommes, dans l'ancienne prison de Fontainebleau. Les membres du Conseil considèrent qu'ils manquent d'éléments pour statuer et se demandent ce qu'il est advenu du tribunal pour enfants de Montereau.

Postes d'adjoints techniques deuxième classe :
Dans l'éventualité d'une embauche dans les années à venir, la commune conserve ouverts ces postes non pourvus.

OPH77
Une réunion a eu lieu mardi 6 décembre avec les membres de cet organisme en charge de rénover les immeubles des 1 et 2 rue Gabriel Bachet et d'y créer des logements sociaux.
Le projet présenté comprend 11 logements et une surface commerciale.
La famille Garban est en tractation avec l'OPH77 pour le rachat d'une parcelle de jardin et d'un ou deux petits bâtiments (genre remises).
Calendrier prévisionnel du projet : dépôt du permis de construire fin février 2012, finalisation du dossier juin 2012, début des travaux décembre 2012.
La commission développement économique et touristique étudiera l'opportunité d'un local commercial dans ce bâtiment et soumettra ses conclusions à l'avis et au vote du Conseil fin janvier 2012. La municipalité pourra alors communiquer une décision définitive à l'OPH77.

Branchements plomb
Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre pour le changement de branchements en plomb dans notre commune. La commission se réunira le 19 décembre pour l'ouverture des plis.

Nouvelles des commissions
- Foyer : Un audit électricité a été réalisé par la société Forclum.
- Embellissement : Les décorations de Noël seront terminées lundi12 décembre.
Le renouvellement des guirlandes électriques est programmé sur plusieurs années compte tenu du coût

important de ces équipements.
- Information et communication : La publication mi-mandat est imprimée et sera distribuée avec la Lettre du Plume-Tambour de décembre.
Une réunion publique est prévue fin février/début mars.
- Cimetière : Une organisation plus efficace a été mise en place pour le tri sélectif.
- CCAS : Repas des anciens 18/12 à partir de 12 h.
- Vœux du Maire et galette : 15/01 à 16 h.
- Mme Laure Poulain remercie la municipalité qui a mis un local à disposition du Secours Populaire pour entreposer des denrées alimentaires.

Nouvelles des syndicats
RPI : Une « salle informatique » est en cours d'installation à l'école de Recloses.
Les personnes compétentes sont sollicitées pour aider à la configuration des PC (contacter le secrétariat du RPI 01 64 24 21 03. Merci d'avance).

Nouvelles du PNR
Samedi 3 décembre, dans le cadre de la préservation du patrimoine fruitier et légumier, une journée d'identification d'arbres anciens à travers leurs fruits a été proposée par des spécialistes réunis en mairie de Villiers. Cette animation a intéressé un certain nombre de personnes venues de Villiers et des villages environnants.

La séance est levée à 22 heures 30.

L'ASSURANCE MALADIE NOUS INFORME

Pour tous les documents médicaux et demandes d'accord du médecin-conseil, veuillez envoyer vos plis **uniquement à cette adresse :**

SERVICE MEDICAL
ELSM 77
77605 MARNE LA VALLEE CEDEX 03

Les courriers envoyés avec d'autres libellés seront **retournés à l'expéditeur.**

LES CHIENS, ANIMAUX GENTILS, MAIS...

Les chiens peuvent être à l'origine de toutes sortes de gênes ou d'accidents. La loi protège les droits des tiers en déclarant responsable le gardien de l'animal, qu'il soit son propriétaire ou la personne momentanément chargée de sa garde.

Les chiens bruyants
Les aboiements excessifs d'un chien peuvent être considérés comme des troubles de voisinage et le propriétaire considéré comme responsable.

Les chiens errants
Aucun animal ne doit divaguer, selon la loi. Sur la voie publique, un animal doit être tenu en laisse ; ceux potentiellement dangereux doivent être muselés. En cas de dommages occasionnés, le gardien de l'animal reste responsable des dégâts.
Extraits du bulletin d'informations municipales d'Achères-la-Forêt.

NOUVELLES OBLIGATIONS POUR LES QUADS ET LES MINI-MOTOS

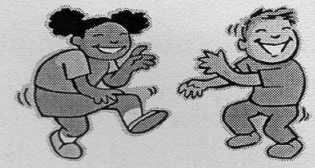


Après une série d'accidents impliquant des quads et des mini-motos non immatriculés, les pouvoirs publics imposent désormais qu'ils soient déclarés et qu'ils affichent un numéro d'identification. Cette nouvelle obligation concerne les engins non réceptionnés, c'est-à-dire ceux dépourvus de carte grise, et donc d'immatriculation. Souvent utilisés dans le cadre privé, leur vitesse ne doit pas dépasser 25 km/h et ils demeurent interdits de circulation sur la voie publique. Depuis le 2 juin 2009, toute acquisition d'un engin de ce type doit être déclarée dans les 15 jours par courrier au ministère de l'Intérieur ou sur Internet (www.mon.servic-public.fr). Quant aux propriétaires de quads ou de mini-motos non réceptionnés acquis antérieurement, ils doivent également les déclarer d'ici le 3 décembre. Les déclarants recevront un numéro à 6 chiffres qui devra être gravé sur leur véhicule et rappelé sur une plaque spécifique à caractères blancs sur fond bleu. Une base de données, baptisée DICEM (Déclaration d'identification de certains engins motorisés), permettra aux forces de l'ordre de vérifier ces informations. Grâce à ce dispositif, les policiers municipaux pourront identifier les propriétaires et les éventuels contrevenants. Ils s'assureront que ces engins ont bien été déclarés. Dans le cas contraire, ils pourront infliger au propriétaire une amende de 750 € maximum. S'ils constatent leur présence sur la voie publique, dangereuse et prohibée, ils sont compétents pour dresser une contravention de cinquième classe (amende de 1 500 € maximum) qui pourra être assortie d'une peine complémentaire d'immobilisation, de mise en fourrière voire de confiscation de l'engin.

Extrait du Journal des maires, octobre 2009.

LE CENTRE DE LOISIRS D'ACHÈRES-LA-FORÊT

Ouverture du lundi 20 février au vendredi 2 mars 2012.



Le centre de loisirs d'Achères-la-Forêt est une petite structure qui accueille entre 15 et 28 enfants par jour âgés de 3 à 10 ans.

Encadrement : Julien, directeur ; animatrices : Annabelle, Claire et Pauline.

Tarifs : journée complète de 9 h à 17 h 15 avec collation, déjeuner et goûter : 23 €

Les projets éducatifs et pédagogiques du centre peuvent vous être transmis par mail.

Pour tout renseignement ou inscription :

- 01 64 24 40 11 du lundi au samedi de 9 h à 12 h
- acheres.la.foret@wanadoo.fr

DÉCOUVREZ MEDIALIB 77 !

Pour favoriser l'accès de tous à la culture, le Département met en ligne des ressources numériques, accessibles gratuitement à partir des sites internet du Conseil général ou de la médiathèque départementale. Musique, films, e-books... De quoi vous divertir en quelques clics !

C'est pour qui ?

Tous les Seine-et-Marnais, inscrits dans une bibliothèque du département.

Quelles sont les ressources disponibles ?

- De la musique à écouter en ligne, accessible en streaming illimité.
- des films : plus de 2 000 films de fiction et documentaires, courts et longs métrages, à voir ou à revoir.
- Des e-books et audio-livres : plus de 1 000 titres en littérature, poésie, vie pratique, langues, loisirs...
- des programmes d'autoformation, en informatique, dans un premier temps.
- des jeux éducatifs pour les 4-8 ans.

Comment y accéder ?
Toutes ces données sont en accès gratuit et direct depuis la page d'accueil de **www.seine-et-marne.fr** et **www.mediatheque77.fr**
Cliquez sur le pavé « medialib77 » de la page d'accueil, laissez-vous guider pour accéder à la ressource.

Que faire avec les documents consultés à partir de votre ordinateur ?
Certains documents peuvent être lus ou écoutés en ligne, c'est ce qu'on appelle le streaming. Selon le fournisseur et le type de document, certains fichiers peuvent être en outre téléchargés pour une durée déterminée (fichiers chrono-dégradables).

PRÉHISTOIRE EN LIGNE

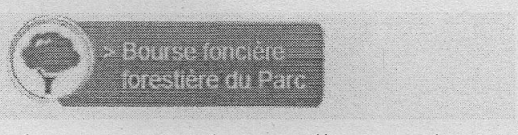


Le musée de la préhistoire d'Île-de-France, situé à Nemours, dispose depuis peu d'un site Internet : infos pratiques, consultation en ligne des collections, histoire de l'architecture du musée, expositions virtuelles…
A signaler, en exposition bien réelle et temporaire, les reconstitutions d'hommes préhistoriques réalisées par la « paléo-artiste » Elisabeth Daynès.
C'est à deux pas de Villiers, ne manquez pas de vous y rendre.

Musée de la préhistoire d'Île-de-France
48 avenue Etienne Dailly, Nemours.
01 64 78 54 80
www.musee-prehistoire-idf.fr

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU GÂTINAIS FRANÇAIS LANCE SA BOURSE FORESTIÈRE FONCIÈRE EN LIGNE

Vous êtes propriétaire forestier, détenez des parcelles forestières sur le territoire du Parc et vous souhaitez échanger ou vendre certaines de vos parcelles, rien de plus facile aujourd'hui.
Le Parc naturel régional du Gâtinais français a élaboré sa **bourse foncière forestière** afin de lutter contre le morcellement de la petite propriété forestière en favorisant les contacts entre les propriétaires et donc les transactions (échanges, achats ventes) de petites parcelles forestières.
L'objectif est de recenser les parcelles mises en vente sur le territoire du Parc, et de permettre aux acheteurs d'avoir accès à ces informations de manière rapide et simple.
Cette bourse vous offre la possibilité d'inscrire gratuitement et librement vos parcelles forestières à vendre et/ou échanger et de consulter gratuitement les annonces dans le catalogue des annonces.
Les parcelles ou ensemble de parcelles à inscrire sur la bourse ne doivent pas dépasser une surface de 5 ha d'un seul tenant.
Pour accéder à la bourse foncière forestière, rien de plus simple :
-> connectez-vous sur le site Internet du Parc : www.parc-gatinais-francais.fr
-> sur la page d'accueil du site, cliquez sur le lien suivant :



-> si vous souhaitez inscrire des parcelles à vendre et/ou échanger, cliquez sur le lien **"Diffuser vos annonces gratuitement",** puis suivez les indications.
-> de même, vous pouvez consulter les parcelles mises en ligne et nous solliciter si vous êtes intéressé(e) par l'une d'entre elles.

Si vous ne disposez pas de connexion Internet :
-> vous pouvez vous procurer en mairie un bulletin à compléter en renseignant les caractéristiques des parcelles que vous souhaitez échanger et/ou vendre et nous le renvoyer à l'adresse suivante :

Parc naturel régional du Gâtinais français
52 route de Corbeil
91590 BAULNE

-> contactez le chargé de mission "Forêt" au Parc si vous êtes intéressé(e) pour vous procurer des parcelles forestières sur certaines Communes du territoire du Parc ; ce dernier vous informera des parcelles mises en ligne sur ces Communes.

Du Côté des Associations

Braderie du livre du club des Sages d'Ury, Recloses

Chaque année, le club des Sages organise à Ury une braderie du livre afin de récolter des fonds au profit du Téléthon. Après la belle réussite de la braderie de décembre 2011, le stock de livres doit être reconstitué (les livres pour la jeunesse sont particulièrement appréciés).
Si vous souhaitez réaliser un don pour soutenir cette action, contactez le président,
M. Jean-Louis Moine, 11 rue de la Garenne, 01 64 24 22 27.

Cours de poterie pendant les vacances de février

De 10 h 20 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h.
25 € par session de 2 heures. Terre, matériel et cuisson compris.
L'atelier de Poterie fera partie du parcours des visites d'ateliers dans le cadre des Journées nationales des métiers d'art qui auront lieu les 30, 31 mars et 1er avril 2012.
Pour tous renseignements et inscription : Katherine Dara 06 75 13 42 56

Tennis Club de Villiers-sous-Grez

A l'occasion de cette nouvelle année, le bureau du T.C.V. présente à toutes et à tous ses meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite.
Le bureau souhaite que plus de Villaronnes et Villarons adultes fréquentent nos courts et que notre école de tennis continue à accueillir et former les jeunes en plus grand nombre.
Nous espérons cette année remettre en peinture notre court en quick, ce qui prolongera de plusieurs années sa durée de vie, afin d'offrir à nos adhérents une surface de meilleure qualité.
A bientôt donc sur les courts.

Le bureau : Pierre Champion, président ; Dominique Viron, secrétaire ; Dominique Ceraudo, trésorier ; Chantal Clugnac, membre.

Un nouveau clocher au XV^e^

On sait qu'à la fin de la guerre de 100 ans, l'église de Villiers n'a pas été ruinée et les terres du village sont cultivées alors que presque tout le Gâtinais a été ravagé par les combats et les passages de troupes.

La paroisse est-elle devenue très prospère ? La paroisse a-t'elle bénéficié d'un legs important ? Veut-on construire un clocher plus haut, plus imposant, pour mieux se protéger ? On ne sait.

Cependant on décide de construire un nouveau clocher au XV^e^ après la fin de la guerre de 100 ans, après un retour au calme et à la prospérité.

On conserve la tourelle de l'ancien clocher contenant l'escalier et on y accole une nouvelle tour carrée plus importante sur le flanc nord, au niveau de la troisième travée de la nef. La construction est réalisée dans le style gothique et avec les mêmes matériaux que la nef, taillés de la même façon, de plus on installe sur la face nord du clocher la fenêtre de la nef qui se trouve maintenant murée par la construction du clocher (on recyclait intelligemment et on faisait des économies…) tant et si bien que de l'extérieur, on ne voit pas l'écart d'âge entre la nef et le clocher.

La partie supérieure du clocher

Un étage est ajouté au XVI^e^ ou XVII^e^ siècle vraisemblablement à cause d'une cloche plus grosse, nécessitant un support plus important pour résister au poids et aux vibrations. On aménage des ouvertures géminées au beffroi : des fenêtres à ogives surmontées de fenêtres romanes.

La toiture est, comme dans la plupart des églises de la région, en bâtière simple, recouverte de tuiles, surmontée d'une croix en fer forgé et couronnée d'un coq doré.

Le beffroi

Pour monter à l'étage du clocher il faut emprunter l'escalier à vis de 45 marches de l'ancien clocher et passer dans la maçonnerie du nouveau clocher pour accéder au-dessus de la voûte de la chapelle seigneuriale.

Une échelle massive conduit à une plate-forme de bois au niveau du beffroi. Le beffroi c'est une carcasse de poutres de chêne reposant simplement sur huit corbeaux de grès. Ainsi les vibrations provoquées par le balancement et le son des cloches sont atténuées pour ne pas fragiliser les murs du clocher.

Sur la poutre maîtresse conservée par la restauration, une date « 1716 » et une inscription « fait par Paillard notaire » gravées par le charpentier.

Il s'agit vraisemblablement de travaux de réfection financés par un des notaires de la famille Paillard.

La cloche

C'est une vieille cloche, mais ce n'est pas la plus ancienne du canton. Cet honneur revient au Vaudoué (1581) suivi par Herbeauvilliers (1617) et onze ans plus tard par Villiers.

La cloche est datée de 1628, son diamètre est de 120 cm, son poids d'environ 1000 kg. D'après son poids, elle sonne le ré, d'autres disent le mi ou le fa. Il faudrait un spécialiste en la matière…

La cloche s'appelle « Marie », elle a été bénie par le curé de Villiers, Jean Guillain, son parrain était bien sûr Maître Antoine Paillard, notaire de la paroisse, sa marraine honorable femme Marie Hervy, veuve de Mathurin Guyon, marchand à Nemours. Une inscription mentionne également les noms des onze marguilliers (membres du conseil paroissial) dont trois membres de la famille Paillard. Cette inscription confirme l'importance de cette famille dont plusieurs de ses membres furent notaires au cours du XVII^e^ et début XVIII^e^ à Villiers. Ils relayaient la famille seigneuriale des D'Argouges qui ne sont que rarement intervenus dans la vie du village.

Très vraisemblablement il y eut une autre cloche à Villiers, cette cloche aurait été fondue en 1667. La cloche s'étant fêlée, elle fut refondue en 1783 en même temps qu'une cloche de Grez-sur-Loing. Cette seconde cloche a-t-elle disparu à la Révolution quand l'adjudant Bouchete du bataillon de la Garde nationale de Nemours vient à Villiers le 16 novembre 1793 ? Il exige alors la remise des objets de culte (ornements religieux et argenterie). Les membres de la municipalité tentèrent de résister mais jugèrent en définitive plus opportun de se soumettre.

La cloche de 1628 a été **inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques le 2 octobre 1942.**

Des travaux d'électrification de la cloche sont réalisés en mars 1973.

La chapelle latérale seigneuriale

Le bas du clocher a été transformé en chapelle seigneuriale. Une très haute voûte en croisée d'ogives repose sur quatre consoles sculptées avec des visages : deux femmes se regardent et deux hommes se regardent (pas de regard en oblique !) L'écusson des seigneurs D'Argouges, derniers seigneurs de Villiers de 1641 à la Révolution, peint sur un mur de cette chapelle, est très abimé mais encore lisible.

Sur les murs est et ouest de la chapelle, à quatre mètres de hauteur environ, il reste des traces de peinture noire d'une litre funéraire. Pour le décès de quel seigneur cette litre funéraire fut-elle peinte ?

Le sol très encombré actuellement est recouvert

partiellement de grandes dalles de grès, anciennes dalles funéraires qui étaient autrefois dans le chœur de l'église.
Vraisemblablement, le bas du clocher fut édifié de façon à pouvoir servir ensuite de chapelle seigneuriale. L'autel qui devait s'y trouver a complètement disparu.

L'horloge du clocher posée en 1906
La décision d'installation d'une horloge dans le clocher est prise en mai 1902 par le conseil municipal avec présentation d'un devis de 2 600 F le 8 juillet 1904 pour la construction de deux lucarnes neuves pour abriter les cadrans des faces nord et sud et les travaux d'installation de l'horloge avec quatre cadrans. L'horloge est achetée chez Henry Lepaute à Paris pour 2 140 francs, la maçonnerie est réalisée par Michault, maçon à Villiers pour 196 francs, la charpente par Lavillette, menuisier à Villiers pour 364 francs, et 149 francs pour Nauguet, architecte à Nemours. Le devis est ensuite augmenté par l'ajout de cadran en tôle émaillée.
Les travaux sont réceptionnés par la municipalité le 27 décembre 1906.

Nelly Amiot

Vous pourrez lire la suite de cet article dans les prochains numéros du Plume-Tambour.

Documentation :
- Annales du Gâtinais tome XXIX, 1911
- registres du Conseil municipal
- étude préalable à la finition de la restauration et à l'aménagement des abords de l'église par Jacques Moulin, architecte des bâtiments de France, mai 2005
- notice sur l'église de Villiers établie par l'association Connaissance et Sauvegarde du Patrimoine et l'association des Amis du patrimoine du canton de la Chapelle la Reine, 1994
- notes sur 54 fondeurs de cloches, document Archives Départementales de Seine et Marne, cote AZ 3074
- journal paroissial le Bon Grain de mai 1958
- Villiers au début du siècle par la carte postale d'André Surget et Joël Poulain, 1998
- témoignage de Raymond Purseigle.

LE POÈME PERDU

Ce jour là tu te servais de ta machine à coudre
Tu sais, celle qui fait beaucoup de bruit
J'étais derrière toi, je te caressais la nuque
Je voyais tes cheveux
J'ai senti monter une vague d'amour
J'aurais voulu te le dire mais...
Alors j'ai essayé de le crier
Mais la machine était toujours la plus forte
Longtemps j'ai répété ce qui était au fond de mon cœur
Enfin la machine s'arrêta !
Et tu t'es tournée vers moi en disant
«Tu me parlais ?»
J'ai répondu
«Non, non ce n'était rien»



Vous venez de découvrir un poème écrit par André Surget avec l'idée de le partager avec toutes celles et tous ceux qui en ont l'envie. Il vous propose de l'investir, de l'intérioriser, de vous en nourrir, de l'habiter, pour le transformer, le poursuivre, l'enrichir, le manipuler, l'adapter, le tordre, le digérer... et finalement nous en livrer votre version.
Certain(e)s s'y sont déjà risqué(e)s et, avec leur permission, nous publierons prochainement leurs productions, à côté de la vôtre peut être ?
Vous pouvez déposer votre poème dans la boîte de la mairie, dans celle d'André Surget
(11 rue du Buisson) ou encore mieux le lui donner en main propre, ça lui fera tellement plaisir.



LE PÉTROLE DE SCHISTE ET VILLIERS-SOUS-GREZ

Le 2 décembre 2011, trois Villarons se sont rendus à Samois-sur-Seine à l'invitation de l'association pour la protection de notre environnement naturel « Samois-sur-Terre » afin de participer à un exposé-débat sur **le pétrole de schiste.**
Cet exposé-débat a été organisé à la suite du dépôt des demandes de permis d'exploration de Samois et de Fontainebleau qui concernent les communes de Avon, Barbizon, Bois-le-Roi, Bourron-Marlotte, Chailly-en-Bière, Champagne-sur-Seine, Ecuelles, Fontaine-le-Port, Fontainebleau, Grez-sur-Loing, Héricy, Montarlot, Montigny-sur-Loing, Moret-sur-Loing, Recloses, Saint-Mammès, Samois-sur-Seine, Samoreau, Thomery, Treuzy-Levelay, Ury, Vernou-la-Celle, Villecerf, Villemaréchal, Villemer, Villiers-en-Bière et **Villiers-sous-Grez.**

Voici quelques informations importantes communiquées par les intervenants, Jean-Claude Boué et Philippe Lecorneur.

Hydrocarbures
Depuis des décennies, les hydrocarbures sont irremplaçables pour les transports nationaux et internationaux, par route, mer ou air. Le marché mondial est alimenté par le gaz et le pétrole dits **conventionnels**, extraits d'une poche (réservoir) par forage - en général vertical.
La raréfaction des gisements et la demande croissante d'énergie ont poussé les producteurs à chercher de nouvelles réserves : les **hydrocarbures** dits **"non conventionnels".** Il s'agit :
- des gaz de houille (grisou) qui se forment dans les dépôts de houille et sont absorbés par elle ;
- des gaz de réservoir ultracompacts qui sont difficiles et coûteux à exploiter car ils sont enfermés dans des gisements où la pression est très forte ;
- et des gaz et pétrole de schiste qui se trouvent dans les fissures des roches très peu perméables et riches en matière organique. Ces gaz sont connus depuis plus d'un siècle. Mais face aux difficultés pour les extraire dans des conditions économiques viables, il a fallu attendre le début des années 2000, pour qu'aux Etats-Unis la production décolle sous l'effet d'innovations techniques. Des entreprises américaines de taille moyenne ont mis au point des solutions innovantes de forage horizontal et de fracturation des roches avec de l'eau et du sable sous haute pression associée à des solutions chimiques.
A Villiers, nous sommes concernés par le pétrole de schiste.

Emprise au sol des forages
La surface nécessaire à une plate-forme est de 2 ha pendant les opérations de forage et de fracturation. Les forages ne permettent pas de récupérer de grosses quantités de matière. Il faut donc forer beaucoup et souvent. La décroissance de la production est rapide, l'installation de plates-formes doit être répétée. La multiplication des forages horizontaux en sous-sol à partir d'une même plate-forme mobilise une grande surface pendant des années. La distance entre chaque forage est estimée de 150 m à 2 km.

De grandes quantités d'eau et de produits chimiques sous pression sont nécessaires pour fracturer les roches.

D'où viendrait cette eau, si ce n'est des nappes phréatiques ? Les communes concernées par les demandes de permis sont alimentées en eau par la nappe de Beauce et la nappe de Champigny qui se renouvellent.

Nappe de Beauce
« La région est dotée d'importantes ressources en eau. La Loire et son réseau hydrographique arrosent une vaste plaine qui débute sur les marges du Massif central. La nappe des calcaires de Beauce, véritable château d'eau, alimente plusieurs affluents méridionaux de la Seine. Les nappes souterraines constituent l'essentiel des ressources exploitées pour les usages agricole et domestique. Cependant, la gestion coordonnée des prélèvements pose des problèmes aigus : l'augmentation des besoins en été coïncide avec le moment où la ressource est la plus faible, entraînant une baisse du niveau de certaines nappes captives de grande qualité ou tarissant les cours d'eau. En outre, le contexte géologique et climatique rend la ressource en eau particulièrement vulnérable aux pollutions. »
http://acces.inrp.fr/eduterre-usages/nappe/html/scenarii/scenario3.htm

Nappe de Champigny
La nappe des calcaires de Champigny est la première ressource en eau potable d'Île-de-France d'origine souterraine. Elle alimente environ 1 million de Franciliens. Elle est également utilisée par des industries. Elle sert à irriguer les cultures et dans une moindre mesure, à arroser les terrains de golfs.

La nappe du Champigny est très réactive à la pluviométrie. Selon qu'il pleut suffisamment ou pas, le niveau de la nappe connaît des hauts et bas. Mais au-delà de ces variations saisonnières, le niveau de la nappe des calcaires de Champigny baisse tendanciellement depuis une vingtaine d'années. http://www.aquibrie.fr/nappe_niveau

Et les aquifères du Crétacé inférieur qui ne se renouvellent pas

Datant du secondaire, ils constituent une réserve profonde d'eau de très grande qualité.

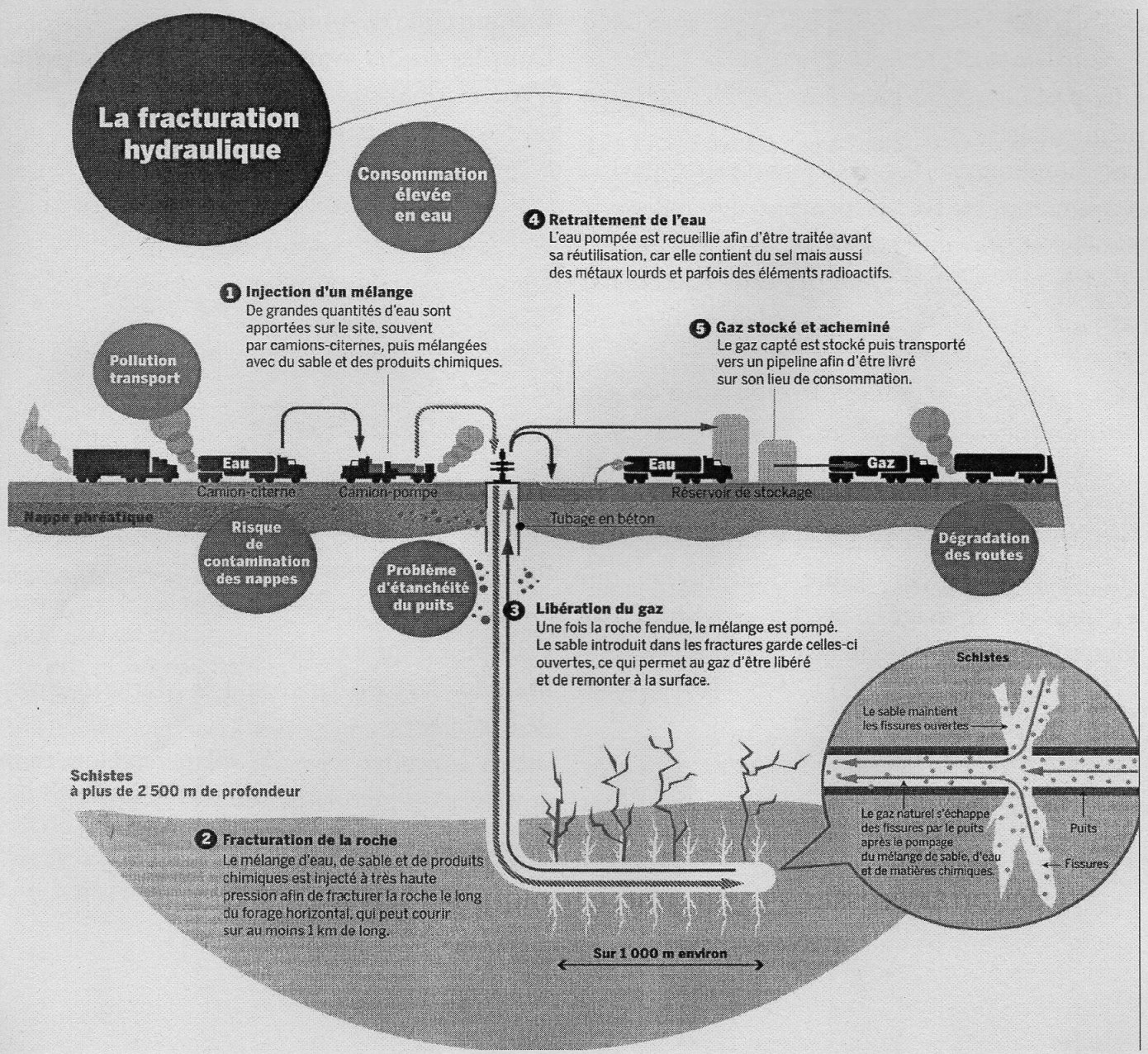
Située à 800 mètres sous terre, **la nappe profonde du Néocomien** s'étend approximativement d'Orléans à Verdun jusqu'à la Manche.

Agée de plusieurs millions d'années, elle est la dernière réserve d'eau potable de l'Île-de-France. C'est pourquoi, elle a toujours été préservée pour servir à l'alimentation de la population en cas de catastrophe (pollution des eaux de surface, désastre nucléaire, bactériologique ou chimique...)

Les couches de gaz et de pétrole de schiste reposant entre 2 000 m et 3 000 m de profondeur, les nappes phréatiques et profonde seraient traversées par les forages avec les inévitables risques de pollution rendant l'eau impropre à la consommation.

Méthode de forage

Contrairement aux gaz classiques, le gaz et le pétrole de schiste ne peuvent pas être extraits par un simple forage. Pour atteindre les poches, les industriels ont mis au point un procédé de forage horizontal hydraulique. A partir d'un puits consolidé par un coffrage de béton, d'énormes quantités d'eau, de sable et de substances chimiques (dont acide chlorhydrique, lubrifiants, antimicrobien, formol, toluène, xylène, gomme de guar, méthanol, etc...) sont injectées à très forte pression en profondeur, la roche se fissure alors et libère le gaz ou le pétrole de schiste.



Récupération du pétrole

Parvenu à la surface, le pétrole est injecté dans un séparateur qui le dissocie de l'eau, puis de ses autres composants, notamment du dioxyde de carbone et des gaz à effet de serre, qui sont alors relâchés dans l'atmosphère.

Que deviennent l'eau et les produits chimiques injectés ?

Certains solvants chimiques ne sont pas récupérés à la surface.

L'eau et les solvants chimiques récupérés sont traités.

Toutefois, il reste des boues toxiques que l'on ne sait pas traiter et qui contiennent plomb, radium, thorium, benzène, etc. Comment et où seront-ils stockés ?

Une partie de l'eau peut être réutilisée pour le même usage.

Les nombreuses fissures provoquées par la pression sur les roches peuvent déstabiliser le sous-sol et provoquer des séismes.

D'après le *New York Times*, les eaux rejetées par certains puits américains sont dangereusement radioactives.

Des gaz nocifs rejetés : surproduction de gaz carbonique et de méthane

Les réserves fossiles prouvées de gaz et pétrole de schiste représenteraient, si elles étaient utilisées, 2795 gigatonnes de CO_2 provoquant une catastrophe climatique d'un niveau qui n'a pas été envisagé dans les prévisions des climatologues !

Qui délivre les permis ?

- Il y a d'abord le permis d'exploration d'une durée de 5 ans renouvelable, délivré par l'Etat (ministre de l'Industrie). Il suffit que le dossier soit complet et correct.

Le maire n'est pas informé. Il n'y a pas d'enquête publique.

- Puis, le permis d'exploitation pour une durée de 15 ans délivré sur décision du ministre de l'Industrie après avis du Conseil d' Etat et instruction de la DRIEE (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie).

Le maire est informé et une enquête publique a lieu.

En guise de conclusion

Il faut savoir que sur un baril de pétrole, le coût de production est de 30 dollars et le bénéfice de la compagnie de 44 dollars.

Dans les études avant de demander les permis d'exploration, les entreprises pétrolières ont estimé la production de pétrole de schiste de 5 à 15 % de la consommation annuelle de notre pays, 15 % étant le grand maximum de ce qu'elles espèrent tirer du sol.

Du côté des consommateurs, une réduction de la vitesse de 10 km/h, soit 80 km/h sur route et 120 km/h sur autoroute réduirait les besoins en carburant de 15 %.

Quel serait l'impact des forages sur notre environnement, notre santé, la forêt, l'économie locale, le tourisme, etc… ?

Katherine Moussaud

Pour plus d'informations :

lire le dossier paru dans Seine-et-Marne magazine de décembre ;

sites à consulter : www.sosplanetendanger.com et www.stop-petrole-de-schiste77.com

Ce Qui S'est Passé

LE SALON D'AUTOMNE DE NOTRE VILLAGE

Ce fut très réussi, 35 peintres et 5 sculpteurs ont exposé à cette occasion et ont été charmés par l'accueil.
Merci à tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de ce salon.
L'Amicale villaronne a distribué trois prix pour la peinture et un pour la sculpture, la municipalité a décerné également un prix ainsi que le député, Didier Julia, et notre conseiller général, M. Pierre Bacqué qui nous fait toujours l'amitié de participer à nos manifestations.



Voici le palmarès :
1er prix de l'Amicale à Jean-Pierre Bruta Mata qui a fait, entre autre, le joli tableau de Villiers
qui illustre cet article ;
2ème prix : Christian Raffin ;
3ème prix : Brigitte Pardon ;
Pour la sculpture, Noël Riant l'a emporté par l'originalité de ses œuvres.
Prix du député, Didier Julia, à Claude Desmartres.
Prix du conseiller général à Jacques Souarnet.
Prix de la municipalité à Christiane Evin Mouritzen.
Le prix du public a été décerné à Baptiste Darré.

Nati Colas

PLANTES ET TIMBRES : UNE BELLE RENCONTRE !



Le 11 novembre après-midi, l'Amicale villaronne organisait sa Bourse aux plantes. Comme les années passées, ce fut quelques heures d'échanges multiples autour de plantes, arbustes, où il n'est pas question d'argent mais de conseils, d'avis à donner ou à recevoir, en toute simplicité.



Dans le même temps et au même endroit, de nombreuses personnes ont admiré et apprécié l'exposition de cartes et timbres sur la chasse à courre et sur les bois et parcs autour de Paris.
Les collectionneurs nous ont fait partager leur passion, nous les remercions.

Mireille Permanyer



Après « Zoo » de Vercors



Qui l'eût dit ? Et surtout qui l'eût cru ? En programmant cinq représentations du Théâtre du Grabuge au lieu des trois habituelles, nous n'étions pas sûrs de réussir notre pari d'attirer un nombreux public sur cette pièce touchant avec humour aux origines de l'espèce humaine. Le résultat a dépassé nos espérances : plus de six cent spectateurs dont deux cent quarante Villarons (un tiers de la population de Villiers !). Quand on sait que Michèle Ferré qui a eu la lourde tâche d'enregistrer les réservations a dû annoncer à une cinquantaine de personnes que c'était complet et que le dernier soir nous n'avons pas pu faire entrer tous ceux qui étaient sur liste d'attente, on en est presque à regretter de n'avoir pas programmé une représentation supplémentaire.

Ces sujets de satisfaction, aussi légitimes soient-ils, nous conduisent pourtant à relativiser ce succès en le re-situant dans tout ce qui fait la réputation culturelle de Villiers. Peu de villages comptent parmi leurs habitants un ensemble aussi complet d'artistes que notre commune : musiciens, comédiens/metteurs en scène, peintres, écrivains. Depuis plus de vingt cinq ans, Laurence et Bernard Leroy ont ouvert la voie (et la voix !) avec la chorale d'adultes et les « Envahiss'notes », avec les stages d'enfants et d'adolescents, avec des concerts de haut niveau qui font salles combles. Le Théâtre du Grabuge, à douze reprises, avec des auteurs de qualité, a touché des spectateurs de plus en plus nombreux. Les lectures publiques « Bonnes nouvelles », depuis quinze ans, et le « Printemps des Poètes », depuis sa création, ont fidélisé des amateurs de littérature et de poésie. Les Salons de peinture organisés par Nati Colas - peintre elle-même - ont connu un succès grandissant. Les deux premiers « Salons du livre J.-P. Clément » ont attiré un grand nombre d'amoureux du livre. A l'occasion du 3ème salon de Villiers, piloté par Nati et Gérard Colas les 12 et 13 mai, les éditions Gallimard rendront un hommage à Janine Hérisson, de Busseau, première traductrice de la série noire et autres romans. Le livre de Marie Le Gall « La peine du menuisier », écrit à Villiers, a été finaliste du Goncourt du Premier roman et couronné par le prix Bretagne. La bibliothèque, sous la direction de Françoise Hubert, offre non seulement un large choix de lecture aux habitants de tous âges mais propose à de jeunes enfants des animations qui les sensibilisent à la magie des mots. Enfin, des ateliers pour enfants et adolescents animés par Guillaume Chapet et Héloïse Guillot initient à l'art du théâtre de futurs spectateurs.

Ces manifestations qui font voir, lire et entendre la vie autrement ont pour commune ambition de partager le plaisir artistique avec tous. Mais tout acte créatif est fragile. Aussi, pour nous, l'exigence est la clé de tout. Pour un véritable théâtre populaire, nous faisons nôtre la célèbre formule de Jean Vilar et d'Antoine Vitez : « l'élitisme pour tous ».

Nous saluons les 20 comédiens du Grabuge pour leur performance et leur constance (un an et demi de répétitions, quatre heures par semaine). Nous remercions Madame le Maire pour son appui sans faille et sa présence à toutes nos manifestations, ainsi que la municipalité pour la mise à disposition des locaux nécessaires. Enfin nous adressons à ceux qui voudront bien nous lire tous nos vœux pour une belle année de changement, de rire, de culture et de bonheur partagé.

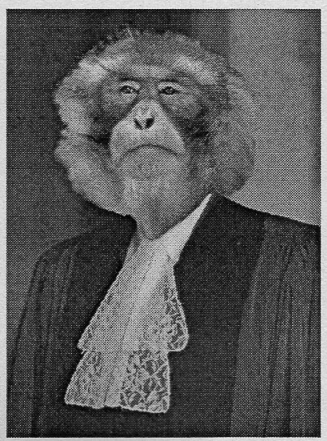


Photo montage Michel Union

Isa Mercure et Gilles Guillot

Patrimoine fruitier

Samedi 3 décembre à Villiers-sous-Grez a eu lieu une journée d'identification des fruits de nos jardins sous l'égide du Parc Naturel du Gâtinais Français, représenté par Arnaud Charpentier et monsieur Kamel Elias du bureau d'études Pollen.
L'objectif de cette rencontre était d'identifier le patrimoine fruitier de nos jardins.
Voici quelques variétés de pommes « anciennes » cultivées à Villiers : Nationales, Locard jaune,
Reinette clochard, Belle fleur jaune, Rouge de Bourron,

Pommes de moisson*Rambour, Calville Blanches, Châtaignier.
Nous remercions les personnes qui ont apporté quelques spécimens de fruits pour identification.



Pierre Champion

SORTIE AU CIRQUE

Dimanche 8 décembre, Nati et Gérard Colas ont organisé une sortie au Cirque de Pékin sous l'égide de l'Amicale villaronne qui offrait aux participants le transport par car jusqu'à Paris, la gratuité des places pour les enfants sans oublier le petit goûter servi après le spectacle.
Articulés autour de la légende de Mulan, femme guerrière sous la Chine impériale, les numéros tous plus époustouflants les uns que les autres ont tenu le public en haleine pendant près de deux heures. Tous sont ressortis ravis, des étoiles plein la tête et plein les yeux.
Merci à l'Amicale et plus particulièrement aux organisateurs pour ce moment féerique.

Françoise Hubert

REPAS DES ANCIENS

Dimanche 18 décembre, nos « anciens » étaient conviés au repas traditionnellement offert par le CCAS de la Mairie.





Evènements à Venir

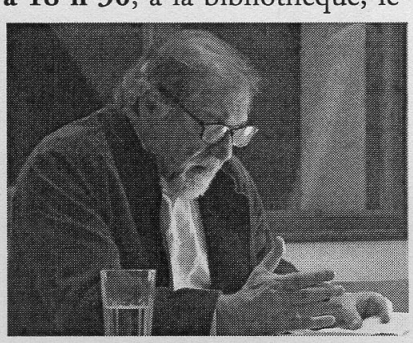
DIMANCHE 29 JANVIER À 17 HEURES AU FOYER JEAN-LOUIS GARBAN, CE SERA LA RUÉE VERS « L'OR » !

« L'Or », le titre d'un spectacle théâtral mêlant littérature et musique. « L'Or », c'est le titre d'un des romans d'aventure les plus connus de Blaise Cendrars. L'épopée d'un Suisse entreprenant qui tente le grand voyage pour faire fortune aux Etats-Unis juste avant la ruée vers l'or. Cette ruée vers l'or, il va la vivre de très près pour le meilleur ou pour le pire ? Venez voir.
Cette pièce est jouée dans le cadre de nos « Scènes Rurales » sous l'égide d'ACT'ART (Conseil général de Seine-et-Marne). Elle est interprétée par Xavier Simonin qui en a fait aussi la mise en scène ; et elle est illustrée en direct par la musique de Jean-Jacques Milteau lui-même, considéré comme un des plus grands harmonicistes de la scène musicale.
Plein tarif : 10 € - réduction pour les jeunes et sans emploi – tarif préférentiel par abonnement- renseignements et réservations conseillées au 01 64 83 03 30.

Yves Lechevallier

BONNES NOUVELLES

Après Stéphane Hessel lu par Gilles Guillot et Jorge Semprun lu par Pierre Santini, Etienne de La Boétie sera le 3ème auteur de cette saison consacrée aux « indignés ». Le **samedi 11 février, à 18 h 30**, à la bibliothèque, le jeune comédien Arthur Guillot lira des extraits du célèbre « Discours de la servitude volontaire » écrit par le jeune La Boétie à l'âge de 18 ans ! Entrée libre.



Pierre Santini

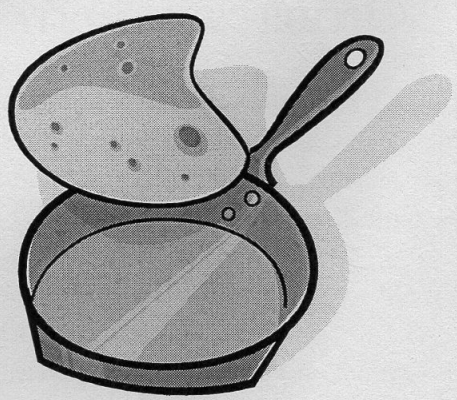
CONCERT DE MUSIQUE ROMANTIQUE

Samedi 11 février à 20 h 45 au foyer rural Jean-Louis Garban de Villiers-sous-Grez, Laurence et Bernard Leroy au piano et Isabelle Rettagliati au violoncelle vous proposent un concert autour de trois grands compositeurs : Schubert, Schumann et Brahms.
Construit autour de deux œuvres majeures de Franz Schubert : la sonate Arpeggione pour violoncelle et piano et la Fantaisie en fa mineur pour piano à 4 mains, ce programme vous emmènera dans l'Allemagne romantique du XIXème siècle.
Prix des places : 10 € et 5 € (étudiants ….)

La veille, vendredi 10 février, Laurence Leroy présentera une audition de ses élèves pianistes à 20 h 30. L'entrée est libre.

MARDI GRAS

L'Amicale villaronne organisera comme chaque année un petit goûter festif à l'occasion du Mardi Gras. Les petits villarons mais aussi leurs camarades d'école de Recloses sont invités à venir déguster crêpes et gaufres, mais aussi à jouer et à danser. Sans doute pourrons-nous, comme de coutume, admirer de splendides costumes et déguisements. Pour aider les parents en panne d'inspiration, quelques ouvrages sont disponibles en bibliothèque.



Françoise Hubert

SOIREE SA-LiSA-

Samedi 31 mars 2012

À Villiers sous Grez

Foyer Rural

(derrière l'église)



20h00

Cours Salsa tous niveaux

20h45

Bachata

Piste de Danse jusqu'à 1h30

Cours + Soirée : 10 €uros

Boissons Soft

Friandises A Volonté

Rock'n Salsa

Réservation Obligatoire :

06 07 28 24 96

06 71 48 91 29

Nos joies nos peines

C'est avec tristesse que nous annonçons les décès de :
Mme Lucette VOCELLE le 5 novembre 2011,
et de Mr Bernard VIRON le 13 janvier 2012.

Nos pensées vont à leur famille et à leurs proches.

Si vous ne souhaitez pas que vos évènements familiaux soient publiés, merci de nous en informer.

JARDINS FAMILIAUX

La commune dispose depuis quelques mois de 4 parcelles de terrain, d'environ 120 m² chacune, pour des Villarons ne possédant pas de jardin ou qui souhaitent cultiver plus grand.
Deux parcelles sont attribuées et cultivées, deux sont en attente de jardiniers ou jardinières.
Le terrain est alimenté en eau et sera équipé prochainement d'abris de jardin avec récupérateurs d'eau de pluie.
Pour les intéressés, merci de prendre contact avec le secrétariat de la mairie.

M. Permanyer

La boulangerie de Villiers sera fermée du lundi 20 février au dimanche 4 mars inclus.

Agenda

Conseil Municipal

13/02 Réunion du conseil
27/03 Réunion du conseil
12/04 Réunion du conseil

Pratique

25/01 Collecte sélective
08/02 Collecte sélective
27/02 Collecte sélective
07/03 Collecte sélective
21/03 Collecte sélective
27/03 Ramassage des encombrants

Recréatif

29/01 Scènes rurales - L'Or de Blaise Cendrars
04/02 17h Raconte moi des histoires bibliothèque
11/02 18h30 Bonnes nouvelles - bibliothèque
11/02 20h45 Concert de musique romantique organisé par Laurence et Bernard Leroy
18/02 Repas des anciens du canton
21/02 Mardi Gras - Amicale Villaronne
03/03 17h Raconte moi des histoires bibliothèque
03/03 18h30 Bonnes nouvelles - bibliothèque
17/03 Concert "S Petit Nico" - commission Culture et Animation
25/03 Printemps des Poètes. Thème : « Enfances »
31/03 20h00 Soirée Salsa - Rock'n Salsa

http://villiers-sous-grez.fr

MARCHÉ À VILLIERS-SOUS-GREZ

Place des trois tilleuls
tous les jeudis à partir de 16h00

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi
de 13h30 à 17h00
samedi de 9h00 à 12h00

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

- mercredi de 10h30 à 12h30
- jeudi de 9 h à 10h et de 16h30 à 18h30
- samedi de 17 h à 19 h

vacances scolaires : mercredi de 10h à 12h

TRANSPORTS DE LA MAIRIE

Nemours, marché 4 €
tous les **mercredis**
départ «centre» 8h50
retour 11h00

Villiers-en-Bière, Carrefour 4e jeudi 8 €
départ «centre» 10h00
retour 14h00

BUS POUR FONTAINEBLEAU

le **vendredi**
départ «centre» 9h10
«Croix-Lambert» 9h15
retour Villiers 12h15